

ORDRE DU JOUR.

43.—Etant lu l'ordre du jour à l'effet de prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires pour l'homologation de la ligne de la rue Notre-Dame Est, quartier Longue-Pointe.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. LARIVIERE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

44.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération les avis de motions de (a) M. l'éch. Pauzé, pour amender le Règlement No 449 re bâtiments dans les quartiers Mont-Royal et Côte des Neiges; (b) M. l'éch. L. A. Lapointe pour amender le Règlement No 464 re enseignes lumineuses; (c) M. l'éch. L. A. Lapointe, pour amender le Règlement No 401 re circulation, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité reçoive instructions de préparer des règlements en conséquence, de les faire imprimer et de les inscrire sur le feuilleton.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WARD,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

RENE BAUSSET,
Sous-Greffier de la Cité.

ORDER OF THE DAY.

43.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to homologate the line of Notre Dame street East, Longue-Pointe Ward.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said report be adopted.

44.—The order of the day being read to consider notices of motions by (a) Ald. Pauzé, to amend By-law No 449, re buildings in Mount Royal and Côte des Neiges Wards, (b) Ald. L. A. Lapointe, to amend By-law No. 464, re illuminated signs, (c) Ald. L. A. Lapointe, to amend By-law No. 401, re traffic, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to prepare by-laws accordingly, to have the same printed and give them their rank on the order of the day.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSSET,
Asst. City Clek.